

La brève



avec Karine ORLIK, conseillère **Info→Energie**
de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
03.27.71.37.42 / info-energie@cc-coeurdostrevent.fr

Un air sain chez soi !



Le saviez-vous ?

L'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur alors que l'on passe 80% de notre temps dans des espaces clos.

La ventilation passive correspond à une ventilation par ouverture des fenêtres et/ou une ventilation haute et basse ainsi qu'une mauvaise étanchéité des menuiseries. Celle-ci n'est ni permanente ni efficace.

La ventilation active concerne les systèmes mécaniques : Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple ou double flux. Ce système permet à l'air frais venant du dehors de traverser d'abord les pièces de séjour et les chambres pour être évacué par les pièces humides (salle de bain, wc, cuisine). La mise en place d'un extracteur d'air dans chaque pièce humide peut être une solution alternative pour un logement ancien.

Nos conseils :



- ✓ Ne bouchez jamais les entrées d'air.
- ✓ Pour vérifier l'aspiration, mettez un mouchoir en papier devant les bouches d'extraction.
- ✓ Dépoussiérez (et lavez si possible) régulièrement les entrées d'air (attention à ne pas nuire à leur fonctionnement).
- ✓ 1 fois/trimestre, nettoyez les bouches d'extraction.
- ✓ Vérifiez la fixation du caisson bloc moteur et le maintien des gaines.

La ventilation est indispensable pour un logement confortable et sain !
Pensez à aérer 5 à 10 minutes par jour !

